

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3195**

commune (s) : Mions

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue du 23 août 1944 et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012**Décision n° B-2012-3195**

commune (s) : Mions

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue du 23 août 1944 et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain situées rue du 23 août 1944 à Mions, appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat et nécessaires à la création d'une voie nouvelle au prolongement de la rue d'Herminie selon l'emplacement réservé n° 43 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu représentant une superficie totale de 546 mètres carrés environ à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 65 et 66 de la section AE.

Aux termes du protocole d'accord, l'OPH Grand Lyon Habitat céderait lesdites parcelles à titre gratuit à la Communauté urbaine en contrepartie d'un transfert des droits à construire (COS) attachés à la superficie de cet emplacement réservé, conformément à l'article R 123.10 du code de l'urbanisme ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain représentant une superficie de 546 mètres carrés environ à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 65 et 66 de la section AE situées rue du 23 août 1944 à Mions, appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat et nécessaires à la création d'une voie nouvelle, en contrepartie d'un transfert de droits à construire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2012.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.